

Sûreté info



N° 002 du 2^{em} semestre 2016

Revue Semestrielle d'information de l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma - ASAIGE

GRATUIT

Voyager dans de bonnes conditions: **Entre impératifs de la sûreté et les besoins de facilitation**

La sûreté, une préoccupation transversale

Sommet Africain sur la Sûreté et la Sécurité maritimes





SIVOP

parfums & cosmétiques

Fondée en 1985, SIVOP est une société spécialisée dans l'élaboration, la production et la vente de produits cosmétiques. Avec 30 années d'expérience, l'entreprise possède une large gamme de produits de près de 1000 références.



Côte d'Ivoire
Tel. : +225 23 51 53 00
Fax : +225 23 46 67 24
E-mail : info@sivop.com



RDC
Tel. : +243 81 42 25 950
E-mail : info.rdc@sivop.com



Sénégal
Tel. : +221 33 87 98 585
Fax : +221 33 85 46 400
E-mail : info.sn@sivop.com



Togo
Tel. : +228 22 71 27 00
Fax : +228 22 71 08 88
E-mail : info.tg@sivop.com

Directeur de publication

Lt-Col Langbatibe BOLIDJA

Rédactrice en chef

DJATO Yatimpou

Comité de rédaction

DJATO Yatimpou
BANAKINAO Wiyao
SINGO Tellah Waké
NAPO-KOURA Tchontchoko
AVEKO Dzigbode Kossiwa
TIFAYA Kotolbéna
BAVI Kpadé

Conseiller

KOMBATE Yendouma

Secrétariat de rédaction

BANAKINAO Wiyao

Distribution et Marketing

SINGO Tellah Waké
AVEKO Dzigbode Kossiwa

Gestion Financière & Abonnement Insertions

NAPO-KOURA Tchontchoko

Infographie et Impression

Relief Communication
(+228) 99 72 50 50 / 90 22 22 09

Contact :

Tél: (+228) 22 26 26 20
Fax: (+228) 22 26 26 22
E-mail : sureteinfo@yahoo.fr
sureteinfo@asaige.tg
Site web: www.asaige.tg
01 BP: 1029 Lomé 01
99, rue 243 Tokoin Wuiti

S O M M A I R E

4

Editorial

6

Des innovations pour un traitement rapide des bagages de soute

8

Organisation nationale de la sûreté

10

Entre impératifs de la sûreté et besoins de la facilitation

14

Sommet africain sur la sûreté et la sécurité maritimes

16

Présentation et lancement de la revue Sûreté Info

19

Santé: Conseils pratiques avant de prendre l'avion

LA SURETE, UNE PREOCCUPATION TRANSVERSALE

Les terroristes et organisations terroristes tentent d'imposer à la communauté universelle, une « forme d'expression » qui se traduit malheureusement par des actes criminels et mortels. Leurs actes qui portent en eux la sève illusoire d'un monde meilleur torpillent les efforts des populations et ceux de leurs dirigeants visant à améliorer leurs conditions de vie et la situation économique des pays. En effet, l'impact de ces terroristes sur la vie sociale et économique des pays victimes est énorme.

Dans notre première parution, nous proclamions déjà que la sûreté est l'affaire de tout le monde. Aujourd'hui encore, nous réitérons, sans tomber dans la redondance, qu'au-delà du transport aérien, la sûreté est devenue aussi, compte tenu de l'actualité que nous vivons tous les jours, une préoccupation transversale. Les terroristes attentent à l'homme, à sa culture, à ses institutions politiques et économiques. Les organisations terroristes agissent au sol, sur mer et en l'air ; l'objectif étant de paralyser toutes les activités humaines circonscrites en ces points vitaux..

Face au terrorisme individuel, au terrorisme organisé, au terrorisme d'Etat, au terrorisme économique, tous les Etats ont pris conscience de la menace terroriste et intégré les questions de sûreté et de sécurité au centre de leurs préoccupations et actions publiques.

Au plan interne de chaque Etat, toutes les organisations et entreprises ont et devraient prendre les dispositions pour lutter contre les actes illicites en leur sein.



Cette préoccupation est transversale à l'analyse du caractère d'interdépendance des activités socioéconomiques d'un pays et de la globalisation des échanges.

En effet, les impacts négatifs du terrorisme touchent la vie sociale avec un réel choc psychologique et émotionnel, le tourisme et l'économie engendrant ainsi des pertes énormes.

Sûreté et sécurité nationales, aéroportuaires, maritimes d'un côté et de l'autre côté sécurité privée et publique, voilà tant de mesures qui devront au quotidien, trouver des parades aux actes terroristes et illicites.

En définitive, sûreté et sécurité ne seront efficacement assurées que quand tous les acteurs impliqués dans cette lutte, s'attaqueront aux causes profondes du terrorisme (lutte contre la pauvreté, la marginalisation, la corruption) et de façon plus globale ; quand chaque Etat s'engagera dans la relance effective de sa croissance économique. Il faut donc, sans hésiter, contre-attaquer le terrorisme en mettant en œuvre les moyens sécuritaires légaux que tout Etat doit toujours rendre disponibles et capables de frapper vite et fort toute menace pour l'anéantir.

Lt-Colonel Langbatibe BOLIDJA
Coordonnateur de l'ASAIGE



Le pari de l'excellence

- ◆ CONSTRUCTION ET ENTRETIEN ROUTIER
- ◆ CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS
- ◆ TRAVAUX HYDRAULIQUES
- ◆ AMÉNAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES

B.P: 2459 LOME - TOGO

Tel: +228 22.26.22.04

Fax: +228 22.26.22.08

Email: contact@mns-group.tg

facebook: [mnsgroup](https://www.facebook.com/mnsgroup)

www.mns-group.tg

Aéroport International Gnassingbé Eyadema

DES INNOVATIONS POUR UN TRAITEMENT RAPIDE DES BAGAGES DE SOUTE



monde des affaires s'applique également à l'aéroport de Lomé à l'instar des grands aéroports du monde. En effet, dans un souci d'accélérer les activités relatives aux passagers, les autorités aéroportuaires ont apporté des innovations dans le traitement des bagages. Ces innovations ont pris effet après la mise en service de la nouvelle aérogare où les bagages de soute empruntent désormais un circuit éloigné de celui des passagers.

Une des normes en matière de sûreté de l'aviation civile est l'inspection-filtrage des bagages, aussi bien les bagages de cabine que ceux destinés à être transportés dans la soute d'un aéronef. Cette mesure, qui fait partie d'une batterie de dispositions prises par l'industrie du transport aérien pour se protéger contre les actes d'intervention illicite, doit être appliquée à tous les bagages, sans considération de leur destination. Et l'organisation de l'aviation civile internationale (OACI) encourage fortement les Etats membres à mettre en œuvre les moyens nécessaires à son application. Ce faisant, l'on ne doit pas négliger les exigences de la facilitation, car comme le dit l'adage anglais, « Time is money ».



Cet adage largement répandu dans le

Dorénavant, la possibilité est donnée aux agents de sûreté, préposés à l'inspection-filtrage des bagages de soute, de procéder à l'ouverture et à la fouille des bagages présentant des aspects suspects sans interpellier le passager. L'ouverture des bagages se fait à l'aide des Master keys fournies à l'Autorité de Sûreté Aéroportuaire par la Transportation

Security Administration (TSA) des Etats Unis. A la fin de cette opération, qui se fait en présence d'un représentant de la compagnie aérienne dont le vol est traité, une notification de fouille est insérée dans le bagage, pour information au passager propriétaire du bagage fouillé.

Dans le cas où cette fouille se solde par le retrait d'un article dangereux du bagage,

un procès-verbal de saisie d'article, signé par toutes les parties présentes à la fouille, est inséré dans le bagage pour informer le passager de l'ouverture de son bagage. Voir ci-dessus, la notice expliquant les termes de la notification de fouille.

Tchontchoko NAPO- KOURA



**Autorité de Sécurité de l'Aéroport
International Gnassingbé Eyadéma**

NOTIFICATION DE FOUILLE

Pour votre sécurité et celle des autres passagers, l'Autorité de Sécurité de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma (ASAIGE) est tenue conformément au Code de l'aviation civile togolais, d'inspecter et filtrer tous les bagages avant leur chargement à bord des aéronefs. Selon la procédure, certaines valises sont ouvertes et fouillées manuellement en présence du représentant de la compagnie aérienne. Votre valise fait partie de celles sélectionnées pour la fouille.

En application de la procédure, votre valise et son contenu ont été fouillés manuellement à la recherche des articles interdits ou réglementés. A la fin de la fouille, le contenu est retourné dans la valise.

Au cas où l'agent de sûreté préposé à la fouille n'a pu ouvrir votre valise en raison du fait qu'elle était fermée à clé, il aurait été obligé de forcer son ouverture. Dans ce cas, l'ASAIGE vous présente ses sincères regrets pour avoir été obligé de le faire. Toutefois, l'ASAIGE n'est pas tenue responsable des dommages causés à vos serrures ou cadenas suite à cette précaution nécessaire à la sûreté.

Nous vous invitons à visiter notre site web :
www.asaige.tg
pour des consignes et suggestions concernant la façon de faire et de sécuriser vos bagages pour le prochain voyage.

Nous vous remercions pour votre compréhension et coopération. Pour vos questions, commentaires et inquiétudes, contactez l'ASAIGE au :

01 BP: 1028 Lomé 99 rue Tokoin Wuiti
Tel : (+228) 22 26 26 20 - Fax : (+228) 22 26 26 22
contactasaige@asaige.tg / www.asaige.tg



**Autorité de Sécurité de l'Aéroport
International Gnassingbé Eyadéma**

NOTICE OF INSPECTION

To protect you and your fellow passengers, the security Authority of the International Airport Gnassingbé Eyadéma, ASAIGE is required by the Togolese Civil Aviation law to check all luggages before their loading on the flight. As part of this process, some bags are opened and physically inspected in front of the representative of the company. Your bag was among those selected for the physical inspection.

During the inspection, your bag and its contents may have been searched for prohibited items. At the completion of the inspection, the contents were returned to your bag.

If the ASAIGE security officer was unable to open your bag for inspection because it was locked, the officer may have been forced to break the locks on your bag.
ASAIGE sincerely regrets having to do this, however ASAIGE is not liable for damage to your locks resulting from this necessary security precaution.

For packing tips and suggestions on how to secure your baggage during your next trip, please visit:
www.asaige.tg

We appreciate your understanding and cooperation. If you have questions; comments, or concerns, please feel free to contact ASAIGE Contact Center.

01 BP: 1028 Lomé 99 rue Tokoin Wuiti
Tel : (+228) 22 26 26 20 - Fax : (+228) 22 26 26 22
contactasaige@asaige.tg / www.asaige.tg

ABONNEMENT

*Augmentez la visibilité de votre entreprise en souscrivant à des insertions publicitaires dans la revue **Sûreté Info**.*

Optez pour une page entière, une demi-page, un quart de page ou un huitième de page

Pour plus d'informations, contactez le service Abonnement :

Tél: (+228) 22 26 26 20 / 90 10 72 49 / E-mail : sureteinfo@yahoo.fr

ORGANISATION NATIONALE DE LA SURETE

La mise en place d'un modèle d'organisation fiable de la sûreté est un défi pour garantir l'efficacité des mesures de protection de l'aviation civile contre les actes d'intervention illicite. Pour relever ce défi, l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) a mis à la disposition des Etats membres des éléments d'orientation en la matière. Le Togo est membre de l'OACI et, à ce titre, il se doit de respecter les prescriptions de cette organisation.

Avant de présenter l'organisation de la sûreté au plan national, intéressons-nous brièvement aux instances en charge de la sûreté aux plans africain et international.



L'OACI, agence spécialisée de l'ONU créée en 1944, est chargée entre autres de développer la sûreté du transport aérien international, de rédiger et de mettre à jour l'annexe 17 qui est la base juridique internationale en matière de sûreté de l'aviation civile, de procéder aux audits de contrôle et de conformité de la mise en œuvre des normes de l'annexe 17 par les Etats.

Sur le plan africain, la Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC) constitue la courroie de transmission entre l'OACI et les Etats de la région. Cette commission vise à assurer la coordination en matière d'aviation civile en Afrique et à coopérer avec l'OACI et toutes les autres organisations compétentes et institutions participant à la promotion et au développement de l'aviation civile.

Par ailleurs, la commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), au niveau de la sous-région ouest africaine, a mis en place une réglementation comprenant un manuel de

référence sous régional pour la mise en œuvre des normes de l'annexe 17 et un programme des audits de sûreté au sein des états membres.

En ce qui concerne le TOGO, le secteur de l'aviation civile est placé sous l'autorité du ministre en charge des transports.

Afin de répondre au mieux aux mesures de sûreté imposées sur le territoire togolais, deux acteurs interviennent en matière de la sûreté.

Il s'agit de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC-TOGO) pour la réglementation et la supervision, et l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport pour la coordination de la mise en œuvre des mesures de sûreté.

L'ANAC-TOGO a pour rôle de:

- **Réglementer** : édicter la réglementation nationale,
- **Surveiller** : superviser la sûreté sur les aéroports et les opérations aériennes,
- **Former** : homologuer les écoles et nommer les examinateurs, les inspecteurs etc.



Organe régalien de supervision de la sûreté sur tous les aéroports du Togo, l'ANAC définit et met en œuvre, avec le concours du comité national de sûreté, la politique nationale en matière de sûreté.

A cet effet, elle est chargée d'élaborer, de mettre en œuvre et de contrôler la réalisation du Programme National de Sûreté de l'Aviation Civile (PNSAC). Aussi se sert-elle des audits, des inspections, des enquêtes et des tests pour contrôler la conformité de ce qui se fait sur les aéroports.

Il faut préciser que depuis 2011, il est institué sur chaque aéroport du Togo une autorité de sûreté chargée de la coordination de la mise en œuvre des mesures de sûreté. Ainsi, l'**Autorité de Sûreté de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema (ASAIGE)** a été instituée.

Pour l'accomplissement de sa mission l'ASAIGE a élaboré et fait approuver par l'ANAC-TOGO un programme de sûreté d'Aéroport (PSA) avec des procédures d'exploitation normalisées (PENs).

Les personnels civils et militaires des services de police, de la gendarmerie, des douanes, des artificiers chargés de mettre en œuvre les mesures de sûreté sur l'ensemble du domaine aéroportuaire sont placés sous son autorité et deux organes de coordination ont été mis en place pour l'appuyer dans sa mission. Il s'agit notamment du Comité de Sûreté/facilitation d'Aéroport (CSA) et du Comité opérationnel de Sûreté/facilitation d'Aéroport (COSA).



Les autres entités à savoir : le gestionnaire de l'aéroport (SALT), le fournisseur des services de la circulation aérienne (ASECNA), les exploitants d'aéronefs, les exploitants de l'aviation générale, les locataires et les sociétés d'assistance sont impliquées dans la mise en œuvre des mesures de sûreté. Ces entités ont la responsabilité, en matière de sûreté d'élaborer, de tenir à jour et de mettre en œuvre un programme de sûreté, et de désigner un correspondant sûreté en leur sein.

Quelle que soit l'organisation de la sûreté retenue par un Etat contractant de l'OACI, tous les acteurs de la plate-forme aéroportuaire (personnel ou public) constituent un maillon de la chaîne de sûreté et doivent se sentir concernés par la sûreté. A ce titre, ils doivent participer activement à la protection de l'aviation civile contre les actes d'intervention illicite car la sûreté est l'affaire de nous tous.

Kotolbéna TIFAYA



ENTRE IMPERATIFS DE LA SURETE ET BESOINS DE LA FACILITATION



L'un des caractères de l'aviation civile est sa rapidité. Imaginez-vous en train de faire le trajet Lomé-Cotonou en avion. Vous perdez deux (02) heures dans les tracasseries de départ à l'aéroport de Lomé. Le vol vous prend quarante-cinq (45) minutes et les formalités d'arrivée sur l'aéroport de Cotonou vous prennent également deux heures. Si dans le même temps, un automobiliste quitte Lomé pour Cotonou, il finira son voyage bien avant vous, malgré les centaines de milliers de francs CFA que vous aurez déboursés lors de l'achat de votre billet d'avion. Considérons que vous devez prendre un vol en correspondance à Cotonou et, à cause des problèmes de perte de temps enregistrés sur l'aéroport de Lomé vous ratez votre vol en correspondance, vous constaterez que l'objectif pour lequel vous faites le voyage ne sera pas atteint.

Cette préoccupation a commencé par émerger

dans l'esprit des professionnels de l'aviation civile avec l'accroissement de l'industrie du transport aérien, caractérisée par la taille sans cesse grandissante des aéroports et le nombre de passagers transportés. La même question a été abordée pour la première fois, par le conseil des experts de l'OACI le 25 mars 1949, avec l'élaboration de l'annexe 09 à la convention de Chicago relative à la facilitation.

D'un côté, avec la recrudescence des attentats terroristes visant les passagers et les biens transportés, l'aviation civile est devenue une cible privilégiée des terroristes nécessitant le renforcement des protections; car les passagers pris en otage, lors des détournements des aéronefs, servaient de monnaies de change aux terroristes pour la libération de leurs collègues emprisonnés. Pour résorber cette deuxième problématique, l'industrie de l'aviation civile a élaboré une série de mesures contenues dans l'annexe 17 à la convention de Chicago et destinées à la protection de l'aviation civile contre les actes d'intervention illicite.





De l'autre côté, la facilitation recommande que des dispositions soient prises sur tous les aéroports du monde pour limiter les pertes de temps. Elle exige notamment qu'un avion ne dépasse pas soixante (60) minutes entre son atterrissage et son décollage suivant tandis que la sûreté, qui implique la recherche des articles réglementés sur les passagers et dans leurs effets, impose une certaine minutie dans l'exécution des différentes tâches. Pour prendre en compte toutes ces exigences, tous les services intervenant dans le traitement du vol (services d'assistance, services de manutention, services du pool pétrolier, services de restauration, etc.) s'activent autour de l'aéronef une fois celui-ci au sol. De même, les personnels intervenant dans l'enregistrement et le traitement des passagers et de leurs bagages s'efforcent de respecter le temps imparti. Les services de sûreté contrôlent les passagers ainsi que leurs bagages pour les débarrasser des articles que des personnes malintentionnées pourraient utiliser pour commettre des actes illicites sur les vols.

Comment concilier ces deux concepts au regard de l'actualité ?

Les récents attentats perpétrés à l'aéroport de Zaventem en Belgique et celui d'Atatürk en Turquie,

où les halls publics étaient accessibles à tout le monde, ont obligé les autorités aéroportuaires de certains pays à rendre ces zones désormais hyper sécurisées, impliquant ainsi des contrôles de sûreté aux postes de contrôle implantés à l'entrée des aéroports.

Toutefois, dans ce système complexe où le temps est très précieux pour assurer la régularité et la fiabilité des vols, une collaboration entre les administrations aéroportuaires et les passagers est de mise.



Celles-ci doivent fournir les moyens nécessaires pour faciliter le congé rapide des passagers sur les aéroports. De leur côté, les passagers doivent aussi jouer leur partition, en se soumettant aux injonctions des personnels de sûreté aux fins des contrôles, sans lesquels ils ne peuvent être autorisés à embarquer sur le vol. Vivement qu'ils le comprennent et qu'ils acceptent de le faire pour la sécurité de tout le monde .

Kpadé BAVI

LES TITRES D'ACCES A L'AEROPORT DE LOME



L'accès au côté piste est strictement contrôlé par les services de sûreté de l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema (ASAIGE) et ne peut être autorisé qu'aux personnes ayant un titre d'accès valable (badge et carte de membre d'équipage) pour des zones en raison de leurs fonctions et/ou de leurs activités.

Les passagers qui voyagent au départ de l'aéroport de Lomé doivent présenter un billet valide, une carte d'embarquement et un document officiel d'identité en cours de validité (passeport ou carte nationale d'identité).

Les catégories de titres d'accès délivrés à l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema (AIGE) sont :

les permanents, les laissez-passer, les temporaires et les ponctuels.

Ces titres d'accès sont délivrés dans les conditions ci-après :

	Permanents	Laissez-passer	Temporaires	Ponctuels
Durée maximale	1 an	3 mois	1 mois	24 heures
Badge accompagné ?	NON	OUI	OUI	OUI
Motif	Professionnels, activité permanente à l'aéroport	Première demande de badge	Activité de prestations de courte durée	Activité ponctuelle à l'aéroport
Bénéficiaires	Personnels et partenaires de l'aéroport	Personnels et partenaires de l'aéroport	Sous-traitants et prestataires	Usagers, prestataires et fournisseurs

L'aéroport est subdivisé en zones de sûreté à accès réglementé. Le bénéficiaire d'un titre d'accès n'est autorisé qu'à accéder aux seules zones figurant sur son badge, tel que précisé sur la fiche de zonage remise lors du retrait des titres d'accès ou lors des séances de sensibilisation délivrées aux détenteurs des titres d'accès.

Mécanisme de sanction

Le non-respect des mesures de sûreté et de police sur l'aéroport de Lomé est constaté par les fonctionnaires de l'Etat (service de gendarmerie, de police de l'aviation civile). Il donne lieu à des sanctions prévues dans le Code de l'aviation civile et dans la décision n°44/16/ANAC-TOGO du 03 juin 2016 portant sanction des manquements aux mesures de sûreté et de police sur l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadéma

(AIGE). Ces sanctions vont d'amendes administratives au retrait ou à la suspension du titre d'accès ou du permis de conduire côté piste.

CONDITIONS D'OBTENTION DES TITRES D'ACCES PERMANENTS

Les titres d'accès permanents ne sont attribués qu'aux demandeurs ayant des activités professionnelles permanentes sur la plate-forme.

Les demandes doivent comprendre :

a) pour chaque agent:

- le formulaire de demande de badge dûment rempli;
- la fiche de renseignement sur le demandeur dûment remplie ;
- une copie de la pièce d'identité de l'agent;
- une copie de la carte de séjour pour les expatriés ;
- une copie de la décision d'engagement ou du contrat de travail de l'agent, ou de tout autre acte en tenant lieu ;
- une copie du titre d'accès de l'année précédente, en cas de renouvellement ; et
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois pour les Togolais ou une attestation de non condamnation pour les étrangers.

b) pour chaque véhicule :

- le formulaire de demande de macaron dûment rempli ;
- une copie du certificat d'immatriculation du véhicule ;
- l'attestation de la visite technique valide du véhicule ;
- une photocopie de la police d'assurance du véhicule ;

Pour être recevables, les demandes doivent être signées et les formulaires visés par le directeur de la structure ou par un responsable dûment mandaté à cet effet.

Le retrait des titres d'accès se fera contre restitution des titres d'accès de l'année précédente et paiement des frais d'établissement à la comptabilité de l'ASAIGE.

Wiyao BANAKINAO



AUTORITE DE SURETE DE L'AEROPORT INTERNATIONAL GNASSINGBE EYADEMA

Faire de l'aéroport de Lomé, une référence en matière de sûreté et de sécurité aéroportuaires

N° vert: 8202

Pour la gestion intégrée des menaces

Le sommet africain sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique promet beaucoup.

Décidé depuis deux ans et reporté deux fois, le sommet africain sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique se tiendra bel et bien dans la capitale togolaise.

En effet du 10 au 15 octobre prochain, sont attendus à Lomé des participants venant de plusieurs pays et qui travailleront à proposer des solutions aux nombreux problèmes liés à l'insécurité maritime.



Le sommet africain sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique ne saurait en aucun cas être un sommet de plus, car les enjeux et les défis sécuritaires auxquels sont confrontés tous les Etats sont bien réels. Face à ces nombreux actes illicites aux conséquences drastiques sur la vie socio-économique et politique des pays, les dirigeants ont pris conscience que l'unification de leurs efforts et actions est nécessaire pour s'attaquer efficacement aux causes profondes du mal. Leur volonté et leur détermination à assurer des conditions de vie meilleure à leurs peuples et le développement de leurs pays les ont emmenés à prendre conscience du danger qui les menace réellement, ainsi que de l'impérieuse nécessité de mobiliser les moyens à leur disposition, même les mers et les océans, pour réaliser leurs objectifs. C'est ce qui a motivé les États africains à prendre la décision à Malabo de tenir, à l'initiative du Togo, une session extraordinaire sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique.

Ainsi, l'on peut comprendre que ce sommet sera riche en sujets de réflexions.

Durant ces assises, les experts plancheront sur plusieurs préoccupations relatives à l'insécurité maritime marquée par des actes d'agression et de vol à main armée ; ils n'occultent pas la question des trafics illicites de tout genre qui s'opèrent en mer. La pêche illicite qui met en mal la stabilité des mers et la préservation de l'environnement marin seront également analysées. La coopération régionale et internationale pour la sauvegarde de la sécurité maritime, la mer comme facteur de

développement et la question de la migration sont autant de sujets qui seront décortiqués par les experts présents à cette rencontre.

Les problèmes d'insécurité maritime ne sont pas l'affaire d'un seul Etat mais celle de tous les pays reliés les uns aux autres par les océans, d'où le soutien des partenaires bilatéraux et multilatéraux du Togo dans l'organisation de cette importante et historique rencontre.

A quelques jours de la tenue de ce sommet, tout est mis en œuvre à tous les niveaux, pour assurer sa réussite. Du côté de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema, principal point d'entrée et de sortie des délégations étrangères, des dispositions ont été prises par les autorités en vue d'assurer un bon accueil et une bonne gestion des hôtes. A cet effet, il a été organisé, le mercredi 21 septembre 2016, un exercice de simulation afin de permettre à tous les acteurs concernés de tester tout le dispositif d'accueil et de traitement des délégations et d'apporter des réajustements aux éventuels dysfonctionnements relevés.

Sur le plan sécuritaire, le gouvernement a, depuis plusieurs mois, renforcé la sécurité dans la capitale togolaise et dans ses environs. Des séances d'information, d'explication et de sensibilisation sont organisées à l'endroit de la population togolaise dans l'objectif de la mobiliser et de l'impliquer pour la réussite du prochain sommet.

Il faut souligner qu'en accueillant cette conférence de grande portée pour le continent africain, les autorités togolaises ont voulu confirmer leur intérêt et leur engagement pour la cause de l'Afrique dont le présent et le futur leur tiennent beaucoup à cœur.

De leur côté, les populations africaines attendent de ce sommet, des solutions adéquates pour éradiquer les actes criminels qui torpillent leurs efforts pour améliorer leurs conditions de vie. La communauté internationale, qui a apporté son soutien à ce sommet, attend également des résultats concrets. Elle voit en cette rencontre une opportunité pour toute l'Afrique de définir une approche globale de lutte contre la criminalité et la piraterie maritimes.

Yatimpou DJATO

LE VOL INAUGURAL LOME – NEW YORK ASSURE PAR ETHIOPIAN AIRLINES



La compagnie aérienne Ethiopian Airlines en partenariat avec la compagnie panafricaine ASKY, a inauguré son premier vol international entre Lomé et New – York/Newark, le dimanche 03 juillet 2016. Elle déploie un Boeing 787 Dreamliner, le dernier né de la famille Boeing qui propose 24 places en classe Affaires et 246 places en classe Economique.

Cette nouvelle liaison vers les USA, fait de l'Aéroport International GNASSINGBE EYADEMA la 2ème plateforme francophone qui assure la liaison directe avec les Etats Unis (New-York, Newark) avec trois fréquences hebdomadaires, mardi, jeudi et dimanche.



La coupure du gâteau par les personnalités à la cérémonie inaugurale

Par ailleurs, la compagnie aérienne panafricaine ASKY a introduit depuis le 02 juin 2016 un appareil d'une capacité de 154 places, configuré en bi-classe (16 en classe Affaires et 138 en classe Economique) de la famille Boeing ; ceci vient renforcer la flotte actuelle composée de quatre (4) Bombardier Dash 8 (Q400) et de 3 Boeing 737-700.

L'introduction de cet appareil d'une capacité plus grande vient répondre à la demande mais aussi permettra de renforcer le réseau en offrant plus de fréquences et de destinations et surtout donnera plus de flexibilité nécessaire afin d'envisager des vols au-delà de la sous-région, c'est-à-dire des vols intercontinentaux.

Tellah Waké SINGO

<p>Groupe YCIA-TIS 1385, Bd Notre Dame des Apôtres Bé-Kpéhinou 07 BP 12100 Lomé 07 Tel.: +228 22 20 68 23, Fax: +228 22 20 23 80 E-mail : info@groupeyciatfis.com Site web: www.groupeyciatfis.com</p>	
<p>Société Commerciale d'Assistance et de Représentation 1385, Bd Notre Dame des Apôtres Bé-Kpéhinou 07 BP 12100 Lomé 07 Tel. : +228 22 22 65 23 Fax : +228 22 21 17 97 E-mail : info@scara.com Site web : www.scara.com</p>	<p>LOGISTRANS Transit Transport Manutention Entreposage Consignation Zone portuaire Immeuble YCIA-PORT (Ex Im. BANAMBA) 07 BP 12100 Lomé 07 Tel. : +228 22 27 60 06 Fax : +228 22 27 60 07 E-mail : info@logistrans.com Site web : www.logistrans.com</p>
<p>CREM Conseils Recherches Etudes Multisecteurs 1385, Bd Notre Dame des Apôtres Bé-Kpéhinou - Immeuble PAULINA 07 BP 12100 Lomé 07 Tel. : +228 22 30 23 27 Fax : +228 22 22 30 46 E-mail : info@crem.com Site web : www.crem.com</p>	<p>UNIPORT-TOGO SA Manutention Transit Transport Entreposage Consignation Zone portuaire Immeuble YCIA-PORT (Ex Im. BANAMBA) 07 BP 12100 Lomé 07 Tel. : +228 22 27 60 03 Fax : +228 22 27 60 07 E-mail : info@uniporttogo.com Site web : www.uniporttogo.com</p>

Activités de sensibilisation de l'ASAIGE

LA REVUE «SÛRETÉ INFO» A ÉTÉ OFFICIELLEMENT PRÉSENTÉE AU PUBLIC

La cérémonie de présentation et de lancement officiels du premier numéro de la revue «Sûreté Info» a eu lieu le 18 mai 2016 au siège de l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema. C'était en présence du représentant du ministre chargé de l'aviation civile, des autorités aéroportuaires, des partenaires et du personnel de l'ASAIGE.



Les invités à la cérémonie découvrent la revue

L'éditorial de la revue qui a été officiellement lancée, intervient dans le cadre des activités de l'ASAIGE en conformité avec les textes de sa création qui demandent, entre autres choses, qu'elle prenne des dispositions pour sensibiliser tous les usagers de l'aéroport sur les problèmes de la sûreté de l'aviation civile (voir le décret N°2011-124/PR du 13 juillet 2011 et l'arrêté interministériel N°001/MTr/MEF/MSPC du 04 janvier 2013). A cet effet, l'ASAIGE s'est doté d'un plan de communication qui propose plusieurs moyens d'atteindre les objectifs et missions définis. Ainsi, à côté des séances de sensibilisation organisées par l'ASAIGE à l'endroit des publics cibles, l'on assiste à la parution de la revue «Sûreté Info»

«Sûreté Info» est une revue semestrielle de l'ASAIGE, spécialisée en sûreté de l'aviation civile. Elle est distribuée gratuitement au public cible constitué des passagers des compagnies aériennes, des structures de la plateforme aéroportuaire, des institutions et ambassades, des agences de voyage, des hôtels et restaurants, etc.

Au-delà du moyen de sensibilisation à la problématique de la sûreté et de partage de valeurs, « Sûreté Info » est un outil de promotion de l'image de marque de l'ASAIGE et de celle des structures partenaires. C'est également une opportunité qui est offerte aux différentes structures pour accroître leur visibilité auprès du public.

Pour se faire, la revue a adopté un caractère interdisciplinaire et publie essentiellement des sujets relatifs à la sûreté d'où le nom « Sûreté Info ». Structurée en plusieurs rubriques telles que : Editorial, Dossier, Sûreté, Actualité, Evènements, Société (santé, quotidien), « Sûreté Info »

présente un effet artistique et un design assez révélateur d'un transport aérien sûr.

Soulignons qu'à l'ouverture de la cérémonie, le Coordinateur de l'ASAIGE et directeur de publication de la revue « Sûreté Info » a souhaité la bienvenue à l'assistance et saisi cette occasion pour remercier les responsables des structures partenaires pour leur collaboration.

De son côté, la rédactrice en chef et responsable communication de l'ASAIGE, Mme DJATO Yatimpou a, dans sa présentation de la revue, expliqué au public présent quelques aspects techniques. Elle a notamment insisté sur le nom et la symbolique des couleurs de la revue qui n'ont pas été choisis au hasard. En effet, l'on a la couleur dominante bleue, couleur de prédilection du transport aérien représentant le ciel. Quant aux couleurs blanche, jaune, verte et rouge, on les retrouve dans le logo de l'ASAIGE qu'abrite le «O» de « Sûreté Info ».

Il faut ajouter que ladite cérémonie a été présidée par le Président du CIS, le Général de Brigade Aérienne (2S) AYEVA Essofa qui a, dans son allocution salué l'initiative et souhaité un bon vent à la revue, officiellement lancée par le représentant du ministre chargé de l'aviation civile.

Ci - contre la cérémonie en images.

Wiyao BANAKINAO



Les autorités à la cérémonie de lancement



La présentation de la revue à l'assistance



Une vue partielle de l'assistance



La présentation de la revue à l'assistance, projection à l'écran



Félicitation du président du CIS, le Gal de Brigade Aérienne (2S) AYEVA Essofa (à droite) au coordonnateur de l'ASAIGE, directeur de publication, le Lt-Col Langbatibe BOLIDJA



Félicitation du président du CIS (le Gal Ayévah à droite) à Mme Djato Responsable Communication de l'ASAIGE, Chef d'équipe de rédaction



L'équipe de rédaction



Photo de famille rassemblant les invités et l'équipe de production

Notre réseau / Our network



SANTÉ : Conseils pratiques avant de prendre l'avion



VACCINATIONS

- Les vaccinations adéquates :
- DTP – Diphtérie Tétanos Polio
- Fièvre jaune
- Hépatite A
- Fièvre typhoïde
- Encéphalite à tiques
- Méningite cérébro-spinale
- Hépatite B
- Rage
- Rougeole

Certaines vaccinations nécessitent plusieurs injections. Pensez-y suffisamment à l'avance et n'y renoncez pas par manque de temps.

- Vous pourrez éventuellement effectuer les injections complémentaires pendant le voyage (selon le niveau sanitaire du pays visité) ou à votre retour.
- Si vous avez été vacciné pendant votre enfance, un simple rappel suffira.

Dans tous les cas, demandez l'avis de votre service médical ou de votre médecin traitant.

PRÉVENIR LES MALADIES INFECTIEUSES ET

PARASITAIRES

Les maladies infectieuses et parasitaires sont fréquentes dans les pays chauds. Elles se contractent souvent en mangeant des crudités ou en buvant de l'eau infestée.

À titre préventif :

privilégiez les boissons en bouteilles, de préférence de marque connue,

- si vous utilisez l'eau du robinet, faites-la bouillir ou stérilisez-la avec des comprimés vendus en pharmacie,
- faites bien cuire vos aliments et ne consommez que des crudités parfaitement lavées et épluchées,
- lavez-vous régulièrement les mains en laissant couler l'eau avant l'utilisation.

Certaines maladies infectieuses sont sexuellement transmissibles. Adoptez des mesures de prévention systématiques (préservatifs).

SE PROTÉGER CONTRE LE PALUDISME

Le paludisme (ou malaria) est une maladie transmise par la piqûre d'un moustique infecté. Le parasite attaque les globules rouges et les fait éclater, provoquant de fortes fièvres. Il n'existe pas de vaccin disponible contre cette maladie.

- Protégez-vous contre les piqûres, surtout le soir et la nuit : vêtements amples et à manches longues, moustiquaires imprégnées d'insecticide,

répulsifs sur les parties du corps non protégées, insecticides sur les vêtements, chambre climatisée.

- Prenez le médicament adapté à votre destination et à votre santé. ce médicament devra être pris quelques jours avant votre départ, pendant le séjour, et de 1 à 4 semaines après votre retour, selon le médicament prescrit par votre médecin.

L'évolution de l'endémie pouvant entraîner des modifications dans les traitements, nous vous conseillons de consulter le site de l'Organisation Mondiale de la Santé.

En cas de fièvre au retour d'une zone à risque, consultez votre médecin traitant.

VOYAGER QUAND ON EST DIABÉTIQUE

Quelle quantité d'insuline pouvez-vous transporter en cabine ? Quels certificats médicaux devez-vous présenter ? Que faire de votre pompe à insuline lors du passage au portique de sécurité ? Pour préparer votre voyage sereinement, n'hésitez pas à prendre connaissance du guide réalisé par l'Association Française des Diabétiques

Source: guide voyageur, airfrance.com

Wiyao BANAKINAO

FAITS DIVERS

Sport : L'Afrique bat son record de médailles depuis la création des Jeux olympiques

Quarante-cinq (45) médailles remportées aux JO 2016 : un résultat fabuleux pour le Continent. Onze nations du Continent sur 53 ont contribué à cette performance historique. La place de leadership est détenue par le Kenya (13 médailles), l'Afrique du Sud (10 médailles), l'Éthiopie (8 médailles), l'Égypte (3 médailles), la Tunisie (3 médailles), l'Algérie (2 médailles), la Côte d'Ivoire (2 médailles). Enfin les nations à une médaille sont le Burundi, le Niger, le Maroc et le Nigeria.

Source : afrique.lepoint.fr

Santé : Une protéine artificielle qui rejette le virus du SIDA

Une équipe de 30 chercheurs de l'Institut de recherche Scripps en Californie ont mis au point une protéine qui imite les anticorps humains. Plusieurs singes sur lesquels elle a été testée ont rejeté le virus HIV qu'on leur avait injecté. Une excellente nouvelle pour l'humanité, un peu moins pour les singes qui s'attendent à de nouveaux tests très bientôt.

Source : Ranker

RWANDA : En 2015, l'Onu a déclaré la capitale du Rwanda, Kigali, la plus belle ville africaine

Modèle de développement, avec ses routes bitumées et ses quartiers salubres, elle fait rêver d'une « autre Afrique ». C'est l'effort et le patriotisme de toute une population qui est récompensée. Tous les derniers samedis du mois, les citoyens de plus de 16 ans sont censés participer aux travaux communautaires, de huit heures à midi. Sous peine d'amende de 5000 francs rwandais (8 dollars), en cas d'absence non justifiée. Les travaux sont organisés par le plus petit degré de l'administration, le village (ensemble constitué de 10 maisons).

Source : senenews.com

Sénégal : Diamniadio, ville numérique

Une oasis de 25 hectares entièrement dédiée au secteur numérique, à 40 km à peine de Dakar. C'est le projet mené par les autorités sénégalaises dans le cadre du Parc de technologie numérique de Diamniadio. Ce projet, qui entre dans le cadre du programme Parc des technologies numériques (PTN) du Plan Sénégal émergent (PSE), a

reçu en octobre dernier un financement de 70 millions d'euros de la Banque africaine de développement. Le site pourrait générer 35 000 emplois directs et 105 000 emplois indirects à l'horizon 2025 selon la Banque africaine de développement (BAD).

Source : agenceafrique.com

Finances : L'Agence UMOA-Titres, prévoit de rendre systématique, la notation des pays membres de sa zone de compétence, par des agences de notation dédiées à cet effet. « L'AUT souhaite qu'à une échéance de deux à trois ans, l'ensemble des Etats de l'Union soient notés par des agences dédiées afin de permettre, sur une échelle nationale, d'instaurer un système de différenciation et d'appréciation du crédit », a déclaré Adrien Diouf, le directeur de cette institution, dans une interview accordée au quotidien sénégalais Lejecos

Source : agenceecofin.com

INSOLITE : Une souris bloque un avion d'Air France à Bamako

Un avion d'Air France qui devait décoller depuis Bamako à destination de Paris est resté bloqué plusieurs heures sur le tarmac vendredi 26 août 2016 après qu'un rongeur a été détecté dans l'appareil. La mise à l'écart de l'animal, probablement une souris, a pris plusieurs heures, de telle sorte que la butée d'équipage, c'est-à-dire le temps au-delà duquel le personnel ne peut plus entamer un vol pour des raisons de fatigue, a été atteinte, a précisé Christophe Paumier, un porte-parole d'Air France.

Le vol a dû ensuite être reporté de 48 heures jusqu'à dimanche soir, Air France ne disposant pas à Bamako de capacités suffisantes pour le faire repartir le lendemain. Les passagers du vol AF373 ont été hébergés dans plusieurs hôtels de la capitale malienne, et une procédure de dédommagement a été par ailleurs lancée. La présence de rongeurs en cabine représente une menace pour la sécurité du vol car ces animaux peuvent endommager les câbles.

Source : lepoint.fr

Textes rassemblés par : Dzigbode Kossiwa AVEKO

SOLUTIONS DES JEUX N°001

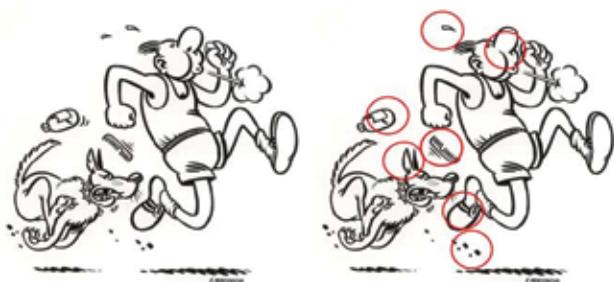
Enigmes

L'escargot fait pendant le jour 3m et pendant la nuit -2m soit 1 mètre par jour.

A la fin de la nuit du 17^{em} jour il sera à 17m de hauteur. Le jour suivant il fera 3 mètres supplémentaires (17m + 3m = 20m) et sera donc au sommet du poteau.

Au finish il aura donc fait exactement 18 jours.

Jeu des 7 erreurs



Les 7 différences sur la 2e image :

- 1-La tâche au-dessus de la tête,
- 2-le nez (on note l'absence de la narine),
- 3- le bas de la bouteille,
- 4-le peigne tourné dans le sens contraire,
- 5- l'oreille droite du chien,
- 6- les bandes de la chaussure droite,
- 7- les gravillons sous le pied droit.

Sudoku

9	1	2	4	3	5	6	7	8
5	3	4	6	7	8	9	1	2
6	7	8	9	1	2	3	5	4
3	4	5	2	9	1	8	6	7
7	8	6	5	4	3	1	2	9
1	2	9	7	8	6	4	3	5
8	5	7	1	6	9	2	4	3
2	6	3	8	5	4	7	9	1
4	9	1	3	2	7	5	8	6

Mots mêlés

P	I	N	O	N	D	A	T	I	O	N
R	D	E	M	E	E	S	R	E	V	A
E	B	E	A	G	R	E	L	E	D	A
C	R	O	L	B	R	U	I	N	E	
I	O	R	E	N	T	A	M	I	L	C
P	U	A	I	E	C	M	E	T	E	O
I	I	G	U	O	R	E	T	N	E	V
T	L	E	L	L	B	R	U	M	E	S
A	L	C	P	E	F	L	A	Q	U	E
T	A	I	S	E	T	E	P	M	E	T
I	R	E	P	L	U	V	I	E	U	X
O	D	L	D	N	U	A	C	E	U	X
N	S	E	I	C	R	I	A	L	C	E
S	S	E	C	H	E	R	E	S	S	E

JEUX N°002

Enigmes

Comment est-ce possible ?

Lors d'un combat, un homme tue son père qui meurt sur le coup. L'homme est blessé et transporté à l'infirmerie. Le docteur chargé de l'examiner se penche sur la civière et s'écrie : « Mon Dieu, c'est mon fils ! »

Jeu des 7 erreurs

Retrouvez les 7 différences sur les 2 images ci-dessous



Sudoku

6				9				2	3
	9	8						6	7
	2		5						
		4		7					
7			4		8				1
				3			4		
					9			3	
2	6						7	1	
3	5			4					6

Comment jouer ?

Une seule règle : toutes les cases doivent être remplies par un chiffre de 1 à 9. Les neuf cases de chacune des 9 lignes doivent contenir, dans un ordre quelconque, des chiffres de 1 à 9 et il en est de même pour les 9 colonnes, ainsi que pour les 9 pavés.

Mots croisés

Retrouvez les noms des villes en reliant les lettres

T	O	U	L	O	U	S	E	T	A	T
N	I	J	E	K	O	Z	J	N	P	L
G	Z	M	S	I	E	A	O	C	L	E
Z	C	R	H	V	K	T	E	S	A	U
Q	K	G	L	A	S	G	O	W	G	G
H	Y	K	R	J	N	B	O	T	I	A
U	T	T	O	K	Y	O	E	S	C	R
X	A	U	M	Y	W	D	V	E	U	P
K	A	N	O	E	A	R	R	R	G	O
T	É	H	É	R	A	N	L	A	E	V
A	Z	A	G	B	Y	T	Y	C	T	Q
F	S	L	I	M	A	E	Q	U	X	H
M	E	N	D	O	Z	A	B	B	K	E
B	U	E	N	O	S	A	I	R	E	S

Jeux proposés par: Yatimpou DJATO



HÔTEL EDA-OBA

CONFÉRENCES & LOISIRS



Night-club



Salle de conférence



Espace beauté-SPA

Nous vous accueillons en roi...



Chambre standard



Appartement



Bureau

Boulevard Gnassingbé Eyadéma, BP 3481 Lomé-Togo

Infoline: + 228 22 20 18 18 / + 228 22 20 29 93

Email: hoteledaoba@edaoba.com

www.edaoba.com



AUTORITE DE SURETE DE L'AEROPORT INTERNATIONAL GNASSINGBE EYADEMA

Aéroport International GNASSINGBE EYADEMA



Nous assurons la protection des personnes, des biens, des aéronefs et des installations sur l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema

Nos Activités



l'établissement et la délivrance des titres et autorisations d'accès à l'aéroport

le contrôle d'accès des personnes et des véhicules accédant à l'aéroport



l'inspection/filtrage et la fouille des personnes et des bagages



Sécurité des avions stationnés sur le parking de l'aéroport

Sécurité du périmètre et des installations aéroportuaires

la coordination de la mise en œuvre des mesures de sûreté sur l'AIGE

Faire de l'aéroport de Lomé, une référence en matière de sûreté et de sécurité aéroportuaires

Siège Social: 01 B.P. 1029 Lomé 99, rue 243 Tokoin Wuiti - Tél. +228 22 26 26 20 Fax +228 22 26 26 22
Email: contactasaige@asaige.tg / site web: www.asaige.tg / n° vert: 8202